

# Accompagner la réintroduction du hamster

**A Jebshelm, Jean-Daniel Baltzinger s'est engagé sur deux mesures destinées à favoriser la réintroduction du grand hamster d'Alsace à proximité de son village.**

■ Jean-Daniel Baltzinger est installé sur 88 ha. Il les consacre au maïs (64 ha), au blé (7 ha) et à la luzerne (1,7 ha). Il fauche en plus sa quinzaine d'hectares de prés. Une trentaine d'hectares se situent dans les deux zones de réintroduction du hamster. La plus grande est la «zone éligible». La plus petite, qui fait partie de la première, est dite «zone d'action prioritaire». Jean-Daniel a souscrit deux contrats. Le premier concerne sa luzerne semée dans la zone éligible. Seules des mesures agri-environnementales (MAE) y sont prévues. Jean-Daniel s'y est engagé pour cinq ans à ne pas pratiquer de travail du sol à plus de trente centimètres de profondeur et à ne pas récolter 10% de la surface à chaque coupe. Cela revient à laisser des bandes de dix mètres de large espacées au maximum de soixante mètres l'une de l'autre. Jean-Daniel pourrait les changer d'emplacement, mais il préfère les garder en place en raison de la forêt qui borde sa parcelle. Il les broie l'hiver. Cette culture est aidée à hauteur de 285 €/ha.

Le deuxième contrat est signé à l'année pour un peu plus de 2 ha de blé implanté dans la zone d'action prioritaire. Il est aidé par 200 €/ha. La seule contrainte est d'en semer en s'entendant avec les collègues sur la géolocalisation de la parcelle.

«Nous nous rencontrons en août ou en septembre en présence des chargés de mission de la Chambre d'agriculture et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Les implantations sont planifiées pour offrir aux hamsters des possibilités de refuge près de leurs terriers» raconte Jean-Daniel. L'agriculteur accepte aussi que l'ONCFS fasse des comptages et des lâchers. C'est justement le cas chez Jean-Daniel en 2012. Une clôture électrique entoure sa parcelle de blé depuis mai et jusqu'en novembre. «Des lâchers sans mesure particulière de protection des sites de remise en liberté ont été effectués jusqu'en 2008. Les résultats ont été très aléatoires. La clô-



Jean-Daniel Baltzinger devant sa parcelle de blé clôturée après un lâcher de hamsters en mai 2012. La récolte lui a été payée sur pied.

## «L'objectif d'arriver à vivre avec le hamster est atteignable»

ture électrique multiplie les chances de survie des individus par dix» explique Julien Eidenschreck, chargé de mission à l'ONCFS. Une fois que le dispositif est enlevé, le broyage est de règle. C'est pourquoi, la récolte est dédommée sur pied à un tarif qui tient compte du cours des céréales. Concrètement, Jean-Daniel touchera 1 530 €/ha en 2012, soit 18 € x 85 q/ha.

### EVITER DES CONTRAINTES PLUS DURES

«La luzerne est délicate à faner. Je dois intervenir le matin ou le soir. Je cherche le plus possible à préserver les feuilles. Mais j'ai réussi à l'intégrer à mon asso-

lement. Elle représente une charge de travail supplémentaire. L'aide compense les contraintes» évalue Jean-Daniel. «Ma chance est d'être producteur de lait. La luzerne me procure des protéines. Elle est ensilée et rentre dans la ration de base de mes vingt-cinq vaches. J'en achète en plus l'équivalent de 6 ha à un collègue céréalière qui a contractualisé cette surface. Le cas du blé est un peu différent. J'en sème déjà pour avoir la paille nécessaire à mon élevage. De toute façon depuis 2011 l'obligation de rotation due à la chrysomèle m'y oblige». Jean-Daniel n'a pas connu les années 60-70 où le hamster pullulait et était à l'origine de sérieux dégâts aux cultures. Il participe au programme de réin-

## Céréales et luzerne contractualisées

La zone d'action prioritaire couvre 548 ha des communes de Jebshelm et Grussenheim, 850 ha si l'on y ajoute la partie concernée du ban d'Eisenheim. Sur la période 2009-2012, 36 exploitants sur 45 potentiellement concernés ont au moins signé une fois un contrat collectif. Entre 2009 et 2011, 26 ha de luzerne ont été contractualisés par 13 agriculteurs moyennant une aide de 1 000 €/ha. En 2011, 74 ha de céréales ont été engagés par 12 agriculteurs aidés à hauteur de 200 €/ha. «Une dynamique est créée» juge Alexandre Treiber en charge de l'animation du PAE<sup>(1)</sup> «hamster» à la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin. «En céréales, le contrat renouvelé annuellement a facilité sa signature. Beaucoup d'agriculteurs se disent qu'il n'y a rien à perdre». Au-delà de ces 548 ha, la zone éligible s'étend sur 770 ha supplémentaires dans le département. Ici, 47 ha sont contractualisés sur cinq ans avec de la luzerne aidée par 529 €/ha. Dans la plupart des cas, elle est implantée en pratique pendant trois ou quatre ans, plus une ou deux années de céréale à paille. Tournesol et maïs sont prohibés. Par ailleurs 5 ha de céréales sont engagés pour 205 €/ha. Le contrat demande au moins trois années de céréales à paille. Il exclut le tournesol et autorise une seule fois le maïs sur chaque parcelle et au maximum sur 40% de la surface engagée. Ces deux contrats imposent des sols couverts en hiver comme déjà exigé par la PAC ou la directive «nitrates».

(1) PAE = projet agro-environnemental

**Objectif 1500**  
De 60 à 70 terriers, soit entre 100 et 150 individus, ont été détectés sur la zone en 2011. La majorité était localisée à Eisenheim, huit à Grussenheim et aucun à Jebshelm. L'objectif du programme est de parvenir «le plus vite possible» sur ces trois communes à 1500 individus (soit 2 têtes/ha), le seuil minimum estimé nécessaire pour maintenir l'espèce à l'horizon de cent ans. Chaque année, de 150 à 200 animaux sont relâchés sur deux à trois sites en Alsace. Début mai, 50 hamsters ont été relâchés sur 3 ha à Grussenheim et 57 autres sur 3,4 ha à Jebshelm. Deux conditions majeures doivent être remplies pour espérer 50 jeunes rentrant en hibernation pour 50 adultes relâchés : avoir un maximum de couverture végétale sur un maximum de surface entre mars et octobre et un maillage de parcelles de céréales à proximité des points de lâcher. La localisation du blé est en ce sens «cruciale».

roduction depuis 2007. «L'action a démarré en 2003, mais je n'étais pas informé et je me sentais peu concerné. La communication sur ce thème réalisée par la Chambre d'agriculture a changé la donne» dit-il. «Avant on négociait des conventions au cas par cas. Aujourd'hui, le dialogue avec l'ONCFS est très ouvert et très riche».

La réintroduction du hamster est un dossier sensible. L'Union européenne a condamné la France en 2011 pour son manque de résultats en la matière. «Il ne faudrait pas qu'on impose un cadre aux agriculteurs. Je crains déjà que l'existence de la zone empêche de futures sorties d'exploitation.

La création par exemple d'une réserve à hamsters serait encore pire» affirme Jean-Daniel. Il préfère se positionner comme partenaire plutôt que de se retrouver à la place de l'agriculteur contraint de respecter des mesures strictes. Il a donc le sentiment que son engagement sert l'ensemble de la profession agricole. Selon lui, «l'objectif d'arriver à vivre avec le hamster est atteignable». Le dédommagement financier lui semble justifié même s'il pense à terme comme l'ONCFS, qu'il faut aboutir à un modèle capable de rémunérer l'agriculteur par le circuit économique classique.

**Christophe Reibel**